



Le jour le plus long pour les élus communaux

Le conseil de Coutances Mer et bocage (CMB) a duré plus de huit heures samedi 18 juillet. Le retard pris à cause du confinement a gonflé l'ordre du jour
Reportage

Les 75 délégués présents n'ont pas vu le grand soleil qui a brillé samedi 18 juillet : ils ont passé plus de huit heures enfermés au théâtre municipal, pour discuter et voter les 63 délibérations prévues pour ce premier conseil communal de Coutances Mer et bocage (après l'installation du 10 juillet).

Cette nouvelle mandature a commencé sous de bons auspices : des finances saines, des échanges sereins, des élus assidus jusqu'au bout de la journée, au diapason avec le cap « **travail, travail, travail** », formulé par le président, Jacky Bidot.

Fait marquant : sur 58 délibérations soumises au vote, seules trois ont connu un vote contre. Un délégué a voté contre la prime exceptionnelle accordée au personnel ayant travaillé pendant le confinement ; quatre se sont opposés à une décision concernant la crèche des Coccinelles d'Agon-Coutainville ; deux ont dit non à la participation aux frais de scolarité à l'école Jean-Paul II de Coutances.

Hormis les trois heures passées sur le bilan du budget 2019 de CMB et des quinze budgets annexes, trois sujets ont demandé un temps de débat. Les mesures de relance économique, la prime au personnel, et la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi).

Plan de relance économique.

Au-delà des aides déjà mises en place durant le confinement, CMB prévoit deux types de mesures pour soutenir ou relancer l'économie locale : une aide directe pour les entreprises qui n'ont eu droit à aucune aide jusqu'alors, et une incitation à consommer local.

« **Il s'agit d'aider les entreprises qui ont, ou ont été en difficulté à cause du confinement et qui n'ont eu droit à rien** », a expliqué Jacky Bidot. L'aide serait une subvention de 1 000 à 4 000 €, attribuée après étude d'un comité comprenant sept élus. L'enveloppe prévue est de 42 000 €.

L'autre action consiste à proposer des bons d'achat subventionnés à 50 % à utiliser dans les commerces locaux, hors grandes et moyennes surfaces, avec le mot d'ordre « **consommer local c'est vital** », a indiqué le président, annonçant une enveloppe de 120 000 €.

L'enveloppe totale serait financée par CMB, à hauteur de 55 000 €, et par les 49 communes : à hauteur de 3 € par habitant pour les neuf pôles de services (Agon-Coutainville, Cerisy-la-Salle, Coutances, Gavray-sur-Sienne, Gouville-sur-Mer, Hambye, Montmartin-sur-Mer, Quettreville-sur-Sienne et Saint-Sauveur-Villages) et de 1 € pour les quarante autres. « **Car le commerce local, c'est vital pour tout le territoire, même les communes sans commerce** », a plaidé Jacky Bidot.

Les interventions ont porté sur l'opérateur diffusant les bons d'achat (en ligne ou sur papier), ainsi que sur la nécessité d'aider particulièrement les ménages en difficulté.

Prime Covid-19 au personnel.

Le bureau de CMB a proposé une prime pour les 306 agents qui avaient continué de travailler durant le confinement. Soit à leur poste (25 € par jour), soit en télétravail (15 ou 10 € par jour selon l'implication dans le plan de continuité de l'activité). « **Certains de nos collaborateurs ont été exposés en première ligne, et, au début, sans masques**, a souligné Jacky Bidot, **évoquant notamment les rippeurs ou le personnel des écoles. Il est normal qu'ils puissent bénéficier de cette prime.** »

Plusieurs délégués se sont abstenus, après avoir posé des questions. L'une a souhaité vérifier s'il y avait eu « **vraiment une suractivité pour ceux qui sont venus au travail** ». Un autre jugeant que cela créait « **un fossé entre les salariés et les non salariés** ». Jacky Bidot a mis en avant « **le sens de l'humain, on ne va pas tirer vers le bas. Ils ont fait le job, et souvent plus que le job.** » Jean-Dominique Bourdin, vice-président en charge des ressources humaines, a ajouté que la « **notion de télétravail ne convient pas à ce qu'il s'est passé, car c'était plutôt du travail de chez soi dans des conditions difficiles** ». L'enveloppe totale représente environ 65 000 €.

Indemnités.

Le conseil a voté à l'unanimité les indemnités mensuelles des élus, comme le prévoit la loi. Dans une enveloppe inférieure au maximum autorisé, elles se décomposent ainsi : 2 625 € brut pour le président ; 894 € brut pour les vice-présidents ; 233 € brut pour les deux conseillers délégués.

Isabelle BORDES.